

CHS-CT 13 : Compte-rendu de la visite du site de Brégaillon du 23 juin 2017

-

Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail (CHS - CT) des Bouches du Rhône est une instance interministérielle dont le rôle est de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des agents et à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Pour la douane, il est compétent dans les départements relevant de la DR d'Aix-en-Provence : Hautes-Alpes, Bouches du Rhône, Var et Vaucluse.

Solidaires dispose de 3 sièges au sein de cette instance, la CGT en a 4 et FO en a 2.

Contexte : les agents en poste au sein de la brigade de Toulon subissent depuis mi-avril les passages de camions transportant des boues en provenance de Monaco. Ces boues et vases arrivent par bateau dans le port de Brégaillon avant d'être transférées sur des camions non bâchés et d'être déversées dans des bassins de décantation à proximité du lieu de contrôle des agents de la BSI.

Ce trafic est prévu pour durer de mi-avril à mi-juillet 2017.

Le bateau vraquier transporte ces matériaux 6 jours sur 7 de 6 heures à 21 heures.

Plusieurs collègues ont eu à déplorer des réactions allergiques liées à la présence de ces boues sur leur lieu de travail.



Lors de la séance du CHS-CT des 12 et 14 juin 2017, Solidaires a rappelé les obligations de l'employeur en matière de protection de la santé des agents.

Une visite du site a été décidée. Elle a eu lieu le 23 juin dernier.

Les membres de la commission ont pu constater que la zone où se situe l'aubette des collègues a été grandement nettoyée. Le sol est régulièrement arrosé sur toute la zone et le trajet des camions a été détourné pour qu'ils ne passent plus devant les collègues.

Si les mesures ont largement diminué le risque, on ne peut pas dire qu'il soit entièrement supprimé du fait que des zones non accessibles au nettoyage ou tout simplement en terre demeurent.

Ces zones pourraient très bien contenir de la poussière dite "toxique" et lors d'une période où le vent souffle revenir vers les collègues.

On peut néanmoins louer la réactivité de la DR et de la DI sur ces problématiques et leur pugnacité afin de faire en sorte que la CCI du Var tienne ses engagements, quitte à les appeler tous les jours.

De plus, le CSDS dit encourager les agents de la BSI à quitter les lieux au moindre symptôme. Il s'est d'ailleurs engagé à ce que les agents ne restent pas sur cette zone ou sur la zone du PPF pour les RO-RO turcs plus d'1h-1h30. Le divisionnaire a confirmé ces propos et a acté le repli de l'escouade à la seconde où un agent se sentirait mal.

Les mesures prises devraient limiter considérablement les risques et permettre aux collègues de travailler dans des conditions acceptables.

Solidaires Douanes était représentée par Thierry LEGRAND.

Des questions? Des remarques? Une adresse : solidaires-mediterranee@douane.finances.gouv.fr

En 2017, j'adhère à Solidaires !

Bulletin d'adhésion à Solidaires Douanes
à retourner au 93 Bis Rue de Montreuil, boîte 56, 75 011 PARIS

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Résidence administrative et service :

Grade :

Adresse administrative :

Courriel :

Adresse personnelle :

Téléphone (au cas où) :

À

Le

Signature